

COMITE DE COORDINATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES CCRCS

08-12 : En cas de transfert de siège hors ressort, l'avis publié dans le département du nouveau siège doit indiquer les mentions prévues à l'article R 210-11 du code de commerce.
Les représentants légaux de la société sont-ils concernés ?

Demande d'avis de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Lorsque le siège d'une société est transféré dans le ressort d'un tribunal de commerce différent de celui de son précédent siège, l'article R.210-11 du code de commerce précise, par renvoi aux articles R.210-4 et R.123-237, les mentions à publier dans un journal d'annonces légales du département du nouveau siège.

Sont visés :

- la dénomination sociale, suivie le cas échéant, de son sigle,
- la forme
- l'adresse du nouveau siège
- les nom, prénom usuel et domicile des personnes ayant le pouvoir général d'engager la société envers les tiers,
- le numéro unique d'identification de l'entreprise suivi de la mention RCS et du nom de la ville où se trouve le greffe de l'ancien siège,
- l'indication du RCS où la société sera immatriculée en raison de son nouveau siège social.

Les nom, prénom et domicile des personnes ayant la qualité de gérant, administrateur, président du conseil d'administration, directeur général, membre du directoire ou membres du conseil de surveillance n'y figurent pas et ne donnent pas lieu à publicité.

EN CONSEQUENCE, LE COMITE (CCRCS) EMET L'AVIS SUIVANT :

Lors du transfert du siège social hors du ressort du greffe de l'immatriculation de la société, la publicité dans un journal d'annonces légales ne doit pas mentionner les nom, prénom et domicile des personnes ayant la qualité de gérant, administrateur, président du conseil d'administration, directeur général, membre du directoire ou membres du conseil de surveillance.

Jean-Pierre COCHARD



Président du Comité de Coordination du RCS

Délibération du CCRCS du 19 novembre 2008

Président : Jean-Pierre COCHARD

Rapporteur : Francis LEGER

Secrétariat : CCRCS – Ministère de la Justice –
5 boulevard de la Madeleine 75001 Paris Tél. 01 44 77 65 80